



Lors de sa réunion du Conseil, Bruxelles, le 3 septembre 2005, le CPME a approuvé dans son principe la position suivante : Plan d'action du CPME contre l'obésité (CPME 2005/106 Final Fr/EN)

Plan d'action du CPME contre l'obésité

L'obésité est un problème complexe, un mélange de comportements individuels et sociaux. Elle réduit l'espérance de vie, elle est la principale cause des principales maladies chroniques et constitue potentiellement une source de détresse, de discrimination et de harcèlement.

En outre, elle entraîne également une hausse du fardeau économique dans le domaine de la santé.

L'obésité est l'un des plus grands défis en matière de santé publique pour le XXI^{ème} siècle.

Il existe une volonté à tous les niveaux d'inverser la tendance à l'obésité. Cette volonté peut être observée dans l'implication de la Commission européenne dans la mise en œuvre de la plate-forme « Alimentation », un forum proposant des discussions ouvertes et informelles sur les approches en matière de lutte contre l'épidémie de l'obésité. Les conclusions du Conseil sur l'obésité sont un autre signe de l'inquiétude des états membres à l'égard de l'obésité, le CPME salue ces conclusions.

Ce que nous savons

- Les enfants obèses présentent un risque de 25 à 50% de progresser vers l'obésité adulte
- Le surpoids et l'obésité se développent dans le temps
- La prévention offre les moyens les plus efficaces de contrôler l'obésité
- Prise de poids et obésité = apport énergétique des aliments et des boissons en excès par rapport à la dépense énergétique liée à l'activité physique et autres processus métaboliques
- La tendance vers ces comportements n'est pas encourageante : apport énergétique accru et loisir sédentaire (TV, jeux vidéo, Internet)

Ce qui est nécessaire

- une école plus saine (activité physique – sport non orienté vers l'élitisme, la compétition + des repas sains et des collations et des boissons saines (fruits, légumes, eau)
- une communauté « active » (transport actif vers et depuis les écoles...)

- un soutien à la fois pour les parents et de la part des parents (informations fiables et accessibles, par exemple encourager les repas sains à la maison)
- un enfant en bonne santé et un soutien en dehors de l'école
- une amélioration de nos connaissances
- un soutien aux professionnels de la santé (éducation, formation, mesures incitatives)
- une surveillance, une évaluation et un échange des meilleures pratiques

Actions du CPME :

Les médecins sont des modèles : Ils doivent donner l'exemple en s'engageant eux-mêmes à perdre du poids si nécessaire.

Le CPME demande aux AMN de communiquer des suggestions à leurs décideurs (Directeur de la santé publique et ministre de la santé) :

- pour soutenir et participer au lobbying
- pour la réintroduction des fruits et légumes dans l'alimentation
- pour la promotion active de l'activité physique
- pour le développement d'outils contrôlant les médias (en particulier la publicité destinée aux enfants)
- pour la promotion de bilans de santé réguliers
- pour la réglementation stricte de l'étiquetage et des allégations de santé
- pour l'enseignement des principes d'alimentation dans les écoles

Le CPME demande aux AMN de coopérer avec les sociétés scientifiques pour élaborer leurs activités de lutte contre l'obésité et convenir avec elles de l'insertion de ces activités dans la base de données de la plate-forme « Alimentation » avec leurs détails.

Le CPME demande aux AMN de publier le même article sur l'obésité chaque mois dans leurs journaux respectifs. Chaque AMN élaborera un article à tour de rôle et toutes les AMN publieront cet article dans leurs journaux respectifs.

Le CPME demande aux AMN si elles ont élaboré avec le gouvernement des directives sur le mode de vie sain. Si oui, elles doivent envoyer par email une copie au Secrétariat, si non, elles doivent se réunir avec les officiels afin de suggérer l'élaboration de telles directives.

Il est demandé aux AMN de surveiller et d'évaluer toutes les actions et de transmettre ces informations au CPME.